



Conseil municipal du 19 décembre 2013

P R O C E S - V E R B A L

16 conseillers étaient présents : Hubert Bolliet - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Roland Chenu - Agnès Counil - Laurent Desbrini - Jean Yves Dubois - Michel Genettaz - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod (arrivé au point n°8) - Christian Milleret - Gilbert Nogues - Lucien Spigarelli - André Traissard - Xavier Urbain

4 conseillers étaient excusés : Isabelle Etiévent - Candice Gilg (donne pouvoir à Lucien Spigarelli) - Olivier Rimbault (donne pouvoir à Roger Chenu) - Dominique Vial (donne pouvoir à Christian Milleret)

3 conseillères étaient absentes : Astrid Gal-Collot - Audrey Jacquier - Monique Ruffier

* * * * *

A 19 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal. Il propose un rajout à l'ordre du jour : « *acquisition aux conjoints Duchosal Jeanne et Estelle* ». Ce rajout est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Laurent Desbrini est élu.

Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 28 novembre 2013 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, Jean Pierre Chenu adresse ses félicitations à l'attention de Rémy Counil (directeur de la station de Plagne Montalbert) et à son épouse, pour la naissance de leur fils Gaspard.

* * * * *

I - Finances, ressources humaines et administration générale :

1 - Budget annexe de la zone commerciale des lles, modification et décision modificative n°1

.....Le Conseil municipal décide de soumettre le budget annexe « Zone commercial des lles » à l'instruction budgétaire et comptable M4 à compter du 1er janvier 2014.

Egalement, il dit que l'intégralité des travaux réalisés depuis l'ouverture du budget au 1er janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2012, soit 771 006,38 €, seront immobilisés au compte 2312 et inscrits à l'actif par l'enregistrement d'une fiche inventaire transmise au comptable.

Enfin, il dit que les avances du budget principal nécessaires à l'aménagement de la zone, qu'elles soient réalisées ou à venir, s'apparentent à un emprunt octroyé par le budget principal et devront faire l'objet d'un remboursement échelonné annuellement sur une durée maximum ne pouvant dépasser celle du bail emphytéotique.

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget de la zone commerciale des Iles :

- . Section de fonctionnement = 650 893€ en recettes et dépenses
- . Section d'investissement = 565 907 € en recettes et dépenses

2 – Budget général, décision modificative n°3

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n°3 au budget général de la commune de 2013 (régularisations d'opérations comptables : avance pour aménagement de la zone) :

- .Section d'investissement = - 771 007 € en recettes et dépenses

3 – Approbation des restes à réaliser des budgets

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'état des restes à réaliser des budgets suivants :

- . budget général : l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget général est arrêté à 524 276 € en dépenses et à 223 527 € en recettes ;
 - . budget eau et assainissement : l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget général est arrêté à 3 289 € en dépenses et à 12 444 € en recettes
 - . budget zone commerciale des Iles ; l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget général est arrêté à 9 000 € en dépenses ;
- ceci afin de permettre le règlement des factures et commandes engagées en investissement d'ici au vote du budget primitif 2014.

4 – Mise à disposition d'un Fonds de caisse pour la régie des droits de places des marchés et foires

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise à disposition du régisseur de recettes des droits de place des foires et marchés, d'un fonds de caisse de 15 €.

5 – Prorogation de la mise à disposition d'un agent communal au SIGP pour le suivi administratif du dossier Optimus

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition d'un personnel administratif au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, à raison d'une moyenne de 15 heures par mois pour le suivi du dossier "Optimus", selon les modalités suivantes :

- . cette mise à disposition est consentie à titre payant sur la base de 14,19 €/heure comprenant le salaire brut, les charges patronales et le CNAS.
- . la facturation sera effectuée au réel selon un décompte détaillé fourni trimestriellement par la Mairie d'Aime.
- . la présente convention est conclue pour une durée de 3 mois, elle débutera le 1er janvier 2014 pour s'achever le 30 mars 2014 de cette même année. Il pourra être mis fin à la présente convention, avec un délai de 1 mois, avant son terme normal par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

6 – MATO, versement avance subvention dans l'attente du vote du budget 2014

.....A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire, jusqu'au vote du Budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater le versement d'une subvention de 165 000 € à la Maison du Tourisme,

selon l'échéancier proposé. Cette avance sur la subvention 2014 permettra à la MATO de fonctionner durant le 1^{er} trimestre 2014.

7 - Défense de la Commune et nomination d'un avocat, requête en appel de la SDAV Broche et S.A Broche et Fils à l'encontre du jugement du 1er octobre du tribunal administratif de Grenoble

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à défendre la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon suite à la requête en appel déposée par la SAS SDAV et la SA BROCHE et fils en vue de l'annulation du jugement rendu par la Tribunal Administratif de Grenoble le 1er octobre 2013. Egalement, il décide de choisir le cabinet d'avocats BRUNEL et DAMON pour assurer la défense des intérêts de la commune.

2 - Urbanisme et affaires foncières :

8 - Zone des Iles, création d'un ouvrage de protection contre les crues de l'Ormente, demande d'occupation temporaire des terrains privés

Arrivée de Bruno Martinod.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'occupation des terrains nécessaires à l'opération citée ci-après : travaux de protection à réaliser en cas de crues centennales de l'Ormente pour protéger la zone des Iles ; l'ouvrage consistant à diriger le torrent de l'Ormente en crue centennale par un chenal franchissant la RN 90 et débouchant sur l'Isère en amont de la zone d'activité des Iles.

Egalement, il sollicite auprès de Mme la Sous-Préfète un arrêté autorisant la Commune à occuper temporairement les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de protection en cas de crues centennales de l'Ormente.

Enfin, il autorise M. le Maire à adresser à Mme la Sous-Préfète le dossier présenté et à signer toutes les pièces découlant de la procédure d'occupation temporaire : notification, indemnisation, état des lieux avant et après travaux...

9 - Création d'une voie de desserte et retournement dans le haut de Villaroland, acquisition de parcelles

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles suivantes :

. de M. BERARD Gilbert la parcelle cadastrée section O n°619p au prix de 15 € le m² + indemnité de emploi de 135 € soit au prix total de 810 €, ainsi que la parcelle cadastrée section O n° 620p au prix de 15 € le m² + indemnité de emploi de 72 € soit au prix total de 432 € ;

. de M. BERARD Raymond la parcelle cadastrée section O n°704p au prix de 15 € le m² + indemnité de emploi de 81 € soit au prix total de 486 € ;

. de M. DUCHOSAL Noël la parcelle cadastrée section O n°711p au prix de 21 € le m² + indemnité de emploi de 96,60 € + indemnité complémentaire pour perte d'un abri bois de 2 500 € soit au prix total de 3 079,60 €.

10 - Vente partie voie communale n°2 dite de Charves à Tessens aux consorts Duchosal Jeanne et Estelle et acquisition aux consorts Duchosal Jeanne et Estelle

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente d'une partie de la voie communale n° 2 dite de Charves à Tessens, à l'ouest de la parcelle cadastrée section R n° 232 d'une superficie de 17 m² à Mesdames DUCHOSAL Jeanne et Estelle au prix de 510 €.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir de Mesdames Duchosal Jeanne épouse Gilbert et Duchosal Estelle une partie de la parcelle cadastrée section R n° 232 à Tessens, soit 16m2, au prix de 480 €.

11 – U.T.ϩ Plagne Aime 2000, information concernant la nomination d'un assistant à maître d'ouvrage, le cabinet Algoe

.....Le Conseil municipal est informé qu'au terme de la procédure d'appel d'offres restreint, la commission d'appel d'offres a retenu le 24 octobre 2013 l'offre de la société ALGOE pour un montant total de 296 225 € H.T. dont une tranche ferme de 235 125 € H.T. portant sur la réalisation des dossiers de Zone d'Aménagement Concerté et la procédure de consultation pour le choix de l'aménageur et une tranche conditionnelle de 61 100 € H.T. pour le suivi de l'exécution de la concession d'aménagement.

3 – Divers et informations au conseil municipal :

12 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Décisions du Maire :

- . Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la parcelle communale B 2864 à titre gratuit – M. Christian Costaz, 73210 Aime
- . Avenant à la convention administrative d'occupation d'un local à Montalbert – M. Roland Montmayeur, Villaroland, 73210 Aime – Montant : 1 953,18 € /an.
- . Convention à titre précaire d'une partie du local de la police municipale à Montalbert, activités de photographes, saison d'hiver 2013 /2014 – Mlle Grivet et M. Saby, 73210 La Plagne – Montant : 100 €/mois.
- . Bail de location de l'appartement communal situé dans la maison forestière à compter du 6 décembre 2013 – Mme Bernadette Fallaix, 73210 Aime – Montant : 550,00 €/mois hors charges
- . Convention pour autorisation d'utilisation d'une toiture terrasse comme patinoire de plein air à Plagne Aime 2000 pour la saison d'hiver 2013/2014 – M. Michel Mathon, 73210 Aime La Plagne – Montant : 39,78 €/saison
- . Bail précaire local de l'ancienne poste à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/13 – M. Marc Gostoli, 73210 Aime – Montant : 23,00 €/an.
- . Bail précaire réserve n°1 à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/13 - M. Marc Gostoli, 73210 Aime – Montant : 23,00 €/an.
- . Bail salle Mont St Sauveur à Plagne Aime 2000, saison d'hiver 2013/2014 – Ecole de ski, 73210 Plagne Aime 2000 – Montant : 1 098,69 €
- . Bail précaire chalet halte-garderie à Plagne Aime 2000 au profit de l'association Les Lutins - Association Les Lutins, 73210 Plagne Aime 2000 – Montant : 23,00 €
- . Bail du studio C 14 à Plagne Aime 2000, saison d'hiver 2013/2014 – Immoplagne, 73210 Plagne Aime 2000 – Montant : 412,18 €/mois hors charges
- . Bail de location des réserves situées sous le chalet de la halte-garderie Les Lutins à Plagne Aime 2000 pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/13 – Ecole de ski, 73210 Plagne Aime 2000 – Montant : 96,80 €/an
- . Bail de location de la garderie à Montalbert, saison d'hiver 2013/2014 – Ecole de ski, 73210 Plagne Montalbert – Montant : 23,00 €
- . Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale ZT 67 sur le site de l'ancien camping de Villette – Club Les Robins des Bois, 73210 La Plagne – A titre gratuit

✓ Pour des marchés

- . Maintenance pour matériel et logiciel pour PV électronique – Logitud Solutions, 68 200 Mulhouse – Montant HT : 396 €

. Contrat de prestations de service pour le site internet de la ville – Webconcept, 73120 La Côte d’Aime – Montant : 920,30 €

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 23 décembre 2013

Cachet et signature

A retirer de l’affichage à compter du 25 février 2014